



COP Bretonne Les 12 propositions du Groupe Mammalogique Breton pour la préservation des Mammifères sauvages.

Selon l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), 15 % des espèces de mammifères sont actuellement menacées en Europe (la disparition d'espèces est toujours d'actualité comme en témoigne celle du Bouquetin des Pyrénées du territoire français à la fin du XX^{ème} siècle). En Bretagne, 35 % des mammifères continentaux ont un statut de conservation précaire (classées menacées ou quasi-menacées sur la liste rouge régionale). La présence de plusieurs espèces rares ou menacées sur notre territoire confère à la région une responsabilité forte dans leur préservation : Chauves-souris, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Muscardin, etc.

Dans le cadre de la COP bretonne, le Groupe Mammalogique Breton propose 12 engagements afin d'assurer la pérennité de ces espèces dans la région :

- 1. Etablir, dans l'ensemble du territoire breton, des Plans d'Actions locaux pour la Biodiversité** couvrant tous les habitats naturels, ruraux et urbains, toutes les activités et tous les enjeux (trames vertes et bleues, usage des sols, restauration ou construction de bâti, gestion de l'espace public, éclairage, sports de plein air, ...). Ces plans doivent s'appuyer, entre autres, sur des **Atlas de Biodiversité Communale ou Intercommunale ambitieux** (exemples de Plérin, Saint-Brieuc ou désormais Lamballe) qui permettent d'établir un véritable socle de connaissance pertinent et exploitable à l'inverse des simples listes d'espèces réalisées imparfaitement et/ou à peu de frais qui n'apportent que très peu de leviers concrets d'intervention aux collectivités.
- 2. Pratiquer une agriculture et une sylviculture favorables à la biodiversité :**
 - en agriculture : développer les circuits courts, l'Agriculture Biologique (notamment dans les cantines scolaires et la restauration collective), soutenir l'installation d'exploitations à taille humaine, le pâturage extensif, la gestion douce des haies...
 - dans les forêts : abandonner les pratiques sylvicoles néfastes à l'environnement telles que les monocultures intensives, soutenir les traitements irréguliers de feuillus et les espaces de naturalité en forêt, conserver les arbres à cavité et le bois mort, exclure l'implantation d'éoliennes en forêt (leur impact étant alors dramatique sur les chauves-souris qui y sont nombreuses)...

- **Siège régional :** ✉ Maison de la Rivière, 29450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 ✉ contact@gmb.bzh 🌐 www.gmb.bzh
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan :** ✉ Château du Mail, 1, Rue de Plessis, 35 600 Redon ☎ 02 23 63 40 58 - 06 99 70 74 85
- **Antenne de Loire-Atlantique :** ✉ 6 Bleuben, 44530 Guenrouet ☎ 06 35 15 71 03

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association loi 1901 de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats, est agréé Association de protection de la nature au niveau régional et membre de France Nature Environnement.





Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

3. **Diminuer drastiquement l'usage des pesticides**, particulièrement en agriculture, mais aussi dans les jardins des particuliers, et dans les zones gérées par les collectivités et les entreprises.
4. Mettre en place de manière ambitieuse et concrète les indispensables **corridors écologiques** entre les zones naturelles, à travers la politique des **Trames - Verte et Bleue, Noire ou Bleue Marine** : protection des lits majeurs des cours d'eau (y limiter l'artificialisation), reconnexion arborée (linéaires de haies, petits bois en pas japonais) des zones forestières, réalisation d'ouvrages de franchissement des infrastructures de transport existantes, création de réseaux d'habitats d'espèces (sites d'hibernation pour les chauves-souris, nichoirs dans les bâtiments, plantes hôtes pour les insectes...), zones sans éclairage pour la circulation des espèces nocturnes...
5. **Engager une véritable préservation de la nature « banale »** auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises : sensibiliser à limiter les intrants et à favoriser la biodiversité dans les jardins (zones refuges à mammifères, papillons, oiseaux..., pose de nichoirs, passage à hérissons...), sensibiliser aux problèmes d'atteintes à la biodiversité posée par les chats et les chiens domestiques...
6. La Bretagne doit être pionnière et innovatrice dans la **diminution drastique de la consommation des sols naturels et agricoles** à des fins d'urbanisation. Il faut densifier l'habitat, permettre aux citoyens de se passer de leur véhicule (incitations par les employeurs et les syndicats, développement des transports collectifs et alternatifs à la voiture...) pour limiter l'extension des voiries et, partout où c'est possible, permettre à la nature de reconquérir des zones urbaines.
7. **Préserver et restaurer le bocage** en accompagnant la restauration du maillage de talus et de haies. Le bocage doit être reconnu comme un patrimoine régional indissociable du paysage et de l'identité bretonne. Les politiques agricoles, énergétiques, d'aménagement, d'urbanisation, et d'éducation doivent être mises en cohérence pour œuvrer en ce sens : aujourd'hui ce patrimoine continue d'être largement attaqué et détruit.
8. **Elever le niveau de connaissance des mammifères et de leurs habitats afin de mieux les préserver :**
 - au sein de la population bretonne : mobilisation citoyenne autour de programmes de sciences participatives ou d'évènements pour tous les publics, diffusion des connaissances, notamment par le biais du GIP Bretagne Environnement...
 - au sein de la communauté naturaliste et scientifique : études de l'état des populations des espèces pour lesquelles les données sont actuellement insuffisantes, de l'écologie des espèces dont l'état de conservation en Bretagne est défavorable, de l'impact réel des espèces classées « susceptibles d'occasionner des dégâts » sur les espèces classées gibiers, les cultures et les activités économiques...

● **Siège régional** : ✉ Maison de la Rivière, 29450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 📧 contact@gmb.bzh 🌐 www.gmb.bzh

● **Antenne des Côtes d'Armor** : ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64

● **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan** : ✉ Château du Mail, 1, Rue de Plessis, 35 600 Redon ☎ 02 23 63 40 58 - 06 99 70 74 85

● **Antenne de Loire-Atlantique** : ✉ 6 Bleuben, 44530 Guenrouet ☎ 06 35 15 71 03

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association loi 1901 de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats, est agréé Association de protection de la nature au niveau régional et membre de France Nature Environnement.





Agir pour les mammifères sauvages de Bretagne et leurs habitats

9. **Lutter efficacement contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes :** informer et sensibiliser la population et les professionnels, abandonner la vente des espèces à risque dans les animaleries, jardinerie, pépinières... mise en place de programmes d'éradication ciblés et efficaces (précoces et réactifs sur les foyers d'introduction et dans les ports qui sont des zones à fort potentiel d'introduction ou plus globaux pour les espèces dont l'efficacité de la lutte a été démontrée).
10. **Engager une politique de conservation et de restauration du patrimoine bâti accueillant des espèces protégées et remarquables** telles que les chauves-souris, au même titre que celle existante pour le patrimoine historique. Lui affecter les budgets nécessaires au sein des administrations, des collectivités et des bailleurs privés
11. **Mettre en place le 1% Nature.** Pour chaque projet de construction ou de rénovation d'infrastructure (routes, zones d'aménagements, bâtiments importants, lotissements, parc éoliens...), allouer 1% de la somme investie à la mise place d'installations pour favoriser la biodiversité (nichoirs, passage à hérisson, mare, reconstitution du bocage...), sans préjudice de la mise en œuvre réelle de la doctrine « Eviter-Réduire-Compenser ». Pour être durable, les aménagements seront inclus dans les constructions (nichoirs intégrés aux murs...).
12. **Faire le choix d'infrastructures respectueuses de la nature :** exclure les aménagements impactants, notamment routiers, des zones naturelles les plus riches ou fragiles, imposer un bridage systématique des éoliennes pour limiter la mortalité des chauves-souris (les nuits de printemps et d'automne par vent faible), étendre la doctrine « éviter-réduire-compenser » à toutes les espèces en état de conservation défavorable (Crocure bicolore, Lérot, Putois...) lors de l'instruction des dossiers...

Ces propositions sont issues d'un **travail collectif réalisé en mai et juin 2017** par 15 personnes membres du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée du Groupe Mammalogique Breton



- **Siège régional :** ✉ Maison de la Rivière, 29450 Sizun ☎ 02 98 24 14 00 📧 contact@gmb.bzh 🌐 www.gmb.bzh
- **Antenne des Côtes d'Armor :** ✉ 10, bd de Sévigné, 22000 Saint-Brieuc ☎ 02 96 61 06 64
- **Antenne Ille-et-Vilaine / Morbihan :** ✉ Château du Mail, 1, Rue de Plessis, 35 600 Redon ☎ 02 23 63 40 58 - 06 99 70 74 85
- **Antenne de Loire-Atlantique :** ✉ 6 Bleuben, 44530 Guenrouet ☎ 06 35 15 71 03

Le Groupe Mammalogique Breton (GMB), association loi 1901 de protection des mammifères sauvages de Bretagne et de leurs habitats, est agréé Association de protection de la nature au niveau régional et membre de France Nature Environnement.

